Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

SDIS TARN
Sapeurs-Pompiers

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le six du mois d'octobre, à neuf heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :
MM. Michel BENOIT, Jean-Michel BOUAT
Mmes Eva GERAUD, Brigitte AUBERT

Participent à la séance :
Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental
M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique

Secrétaire :
Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental

Absents excusés:
M. Christophe TESTAS
Colonel Florent DOSSETTI, directeur départemental adjoint

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.
Date de la convocation : 29 septembre 2026.
~~~
~~~

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

Par délibération du 30 novembre 2009, le conseil d'administration a décidé de doter le SDIS de ce dispositif. Celui-ci a ensuite été reconduit successivement en 2012, 2014, 2018 et 2022. En 2025, près de 800 achats ont été effectués au moyen de la carte d'achat, pour un montant total supérieur à 120 000 €. En moyenne annuelle, environ 70 cartes sont actives.

Le contrat actuel arrivant à échéance en janvier 2027, son renouvellement apparaît nécessaire afin d'assurer la continuité de ce dispositif, dont le fonctionnement répond aux besoins de l'établissement.

Toutefois, le marché demeure caractérisé par une concurrence limitée. Seules trois sociétés ont été identifiées comme susceptibles de proposer une offre. Parmi elles, le titulaire du contrat actuel (Crédit Mutuel) propose, malgré une augmentation significative de ses tarifs, des conditions financières sensiblement plus favorables que celles de ses concurrents, pour un niveau de service répondant aux besoins du SDIS.

Le coût annuel est estimé à 4 250 € environ (contre 3 450 € en 2025) alors que celui des concurrents est estimé à 15 540 € pour Mooncard et 24 630 € pour la Caisse d'Epargne.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- vu la délibération du conseil d'administration n°041 en date du 8 juillet 2026 portant délégations au bureau du conseil d'administration,

- de prendre acte de la poursuite de ce système de paiement ;
- d'autoriser le président à modifier et signer le contrat proposé par le Crédit Mutuel ;
- d'autoriser le président à organiser le dispositif « carte d'achat » pour le SDIS et à procéder à la désignation des porteurs de carte.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,
SDIS TARN Sapeurs-Pompiers
Michel BENOIT
Président
21 oct. 2026

Délais et voies de recours :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.
Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

- **Forfait de mise en place et d'accompagnement pour la durée du marché : 600,00 € HT**

- **Cotisation annuelle par carte : 45,00 € TTC**

- **Commissions**

 Coût par opération : **1,05 € TTC**

avec remboursement par prélèvement des transactions du mois M le 6 du mois M+2, conformément à l'instruction de la Direction générale des finances publiques du 22 juillet 2013 référencée à la Section gestion comptable publique n° 13-0017

 Minimum forfaitaire mensuel : **10,00 € TTC**

- **Outils de gestion et de reporting**

 CADROL : Offert
 - Commande, Annulation, Mise en opposition des Cartes d'Achat
 - Consultation des paramétrages (plafonds, soldes disponibles) en temps réel
 - Visualisation des demandes d'autorisation passées auprès des commerçants

 Smart Data 0,10 € TTC / opération
 - Visualisation et enrichissement des transactions Cartes d'Achat
 - Informations complémentaires pour les opérations de niveau 3 (TVA, détail des articles…)
 - Edition des relevés d'opérations bancaires (pièce justificative comptable)
 - Exportation des données dans divers formats (Excel, PDF)

- **Divers**

Remplacement de la carte (aucun frais pour l'envoi) :	**13,00 € TTC (1)**
Annulation d'une carte :	**Offert**
Réédition code confidentiel :	**10,80 € TTC (1)**
Réédition code confidentiel urgent :	**49,00 € TTC (1)**
Mise en opposition (Vol - Perte) :	**Offert**
Modification de paramétrage :	**1,00 € HT**
Recrutement d'un fournisseur de niveau 3 :	**100,00 € HT**

- **Frais bancaires sur opération**

Espace Économique Européen (EEE) (en €uro) :	**0,00 € (1)**
Dans l'EEE + Suisse :	**0,33 € + 1,00% max. 10,00 € (1)**
Hors EEE et Suisse :	**0,33 € + 2,50% max. 10,00 € (1)**

- **Session de formation (optionnelle) à nos outils :**

A distance :	**450,00 € HT**
Sur le site du Centre de Métiers, à Strasbourg :	**800,00 € HT**
Dans vos locaux :	**1 300,00 € HT**
	+Frais de déplacement refacturés au coût réel

Principes de facturation
- Mode de règlement pour les relevés d'opérations : Avis de prélèvement sur le compte de l'entité
- Mode de règlement pour les factures des frais de fonctionnement : Virement administratif suite à dépôt sur la plateforme Chorus Pro ou envoi papier.
- La cotisation d'une carte est forfaitaire quelle que soit la date de sa commande
- La cotisation annuelle des cartes émises au cours des années précédentes et non annulées au 1er janvier est facturée avec les opérations du 1er trimestre

TVA
- Les montants hors taxe sont soumis à la TVA au taux en vigueur (20 % à ce jour).
- L'assujettissement à la TVA est fonction de la réglementation en vigueur.

Confidentialité
LE SDIS 81 s'engage à ne pas communiquer à des tiers, autres que son Comptable, les conditions financières indiquées au présent Bordereau.

(1) Conditions tarifaires au 01/01/2026 susceptibles de révision annuelle par la Banque

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

Programme Carte d'Achat

MEMOIRE TECHNIQUE

SDIS 81

Carte d'Achat
CREDIT MUTUEL



Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

Table des matières

I. Présentation générale de la Carte d'Achat 3

Une solution globale au service du Secteur Public 3

Une expérience majeure 3

Objet et typologie des achats 3

Modes de fonctionnement 4

II. Notre offre Carte d'Achat 6

Un moyen de paiement sécurisé 6

Interbancarité et interopérabilité 6

Le paiement sans contact (NFC) 6

Un paramétrage souple des règles d'utilisation 6

Un mode de remboursement des transactions simplifié 8

Les modalités de traitement des litiges commerciaux et des contestations 8

La procédure de recrutement d'un fournisseur de niveau 3 9

III. Nos outils de gestion et de reporting 11

La gestion du parc de Cartes d'Achat avec CADROL 11

Le reporting des transactions avec Smart Data 16

Un interfaçage compatible avec votre Système d'Information 21

IV. Notre accompagnement au quotidien 21

L'assistance experte du Centre de Métiers 21

V. Responsabilité Sociale et Mutualiste 22

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage dans une démarche de Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) 22

Démarche éco-citoyenne : la Banque s'implique 22

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

I. Présentation générale de la Carte d'Achat

Une solution globale au service du Secteur Public

Issue du Programme Corporate, la Carte d'Achat du Crédit Mutuel est une carte bancaire nominative, à demande d'autorisation systématique, qui permet un contrôle permanent des dépenses.
Elle simplifie les processus de commande et de paiement en déléguant les achats récurrents et non stratégiques aux utilisateurs finaux, dans le respect des règles de la comptabilité publique.
La Carte d'Achat du Crédit Mutuel est un produit accessible à toute entité soumise aux règles de la comptabilité publique sans ouverture de compte dans les livres du Crédit Mutuel.

La Carte d'Achat porte le nom et le prénom du titulaire, ainsi que le nom de l'entité de rattachement.

- En « face-à-face », le titulaire de carte valide une transaction par code confidentiel.
- En « vente à distance », le titulaire de carte renseigne les informations de la carte sur le site Internet du commerçant ou les lui transmet directement.

L'analyse des dépenses et le contrôle des coûts étant essentiels, la Carte d'Achat inclut un éventail de solutions de reporting :

- CADROL pour l'administration et de gestion en ligne du Programme ;
- Smart Data pour le reporting et l'édition des rapports spécifiques du Secteur Public.

Une expérience majeure

Le Crédit Mutuel est l'un des pionniers de la carte d'Achat en France. La Banque a été retenue dès 2002 pour participer à l'expérimentation Carte d'Achat lancée par le Ministère des Finances et a géré des programmes pilotes auprès de Ministères et de Villes.

Depuis 2004, date de la généralisation de la Carte d'Achat pour le secteur Public, le Crédit Mutuel est un acteur principal du marché Carte d'Achat en France et propose son savoir-faire et ses services aux collectivités de toute taille et de toute nature.

Ainsi, le Crédit Mutuel possède une expérience majeure dans la satisfaction des besoins des Administrations et la mise en place de systèmes de paiement visant à moderniser les modes de paiement, à réduire les coûts, à améliorer l'efficacité et à augmenter les mesures de contrôle.

Objet et typologie des achats

La Carte d'Achat est utilisée :

- Pour les achats de biens et services courants (fournitures de bureau, frais de fonctionnement…),
- Pour des achats effectués auprès de vos fournisseurs habituels (maintenance informatique, entretien de flotte de véhicule…),
- Pour des services occasionnels (réservation de forums, règlement de prestations d'événementiel…).

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

Modes de fonctionnement

La Carte d'Achat du Crédit Mutuel est acceptée par tous les commerçants CB en France ainsi que par tous les commerçants acceptant les cartes Mastercard dans le monde. Par cette double affiliation, la Carte d'Achat du Crédit Mutuel bénéficie de la plus large acceptation possible :

- en France, le réseau CB couvre la totalité du parc de points de vente nationaux, notamment pour les règlements en présence du titulaire.
- hors de France, l'affiliation Mastercard permet l'acceptation dans de nombreux points de vente dans le monde.

Avec une même carte, deux modes de paiement sont disponibles :

Paiement de proximité Niveau 1	**Mode référencé** Niveau 3
Pour les achats courants auprès de tous les commerçants CB. Possibilité de restriction par SIRET, SIREN et MCC.	Pour les achats effectués auprès de fournisseurs référencés via ITS Remontée automatique de données supplémentaires : TVA, détail de la facture...

Un fournisseur référencé de niveau 3 est un commerçant ayant signé un contrat d'acceptation spécifique avec le Crédit Mutuel, garantissant la remontée du détail de la facture sur les relevés d'opérations bancaire.

Ainsi suivant le mode de fonctionnement pour lequel vous optez, les données pouvant être transmises par les fournisseurs seront :

Pour les transactions de niveau 1 /
Mode de paiement de proximité

Données monétiques

- Nom et ville du fournisseur,
- SIRET du fournisseur,
- Code catégorie du fournisseur (équivalent au code APE),
- Montant TTC de la transaction,
- Code devise et montant dans la devise d'origine, le cas échéant,
- Date de la transaction.

Pour les transactions de niveau 3 /
Mode fournisseur référencé

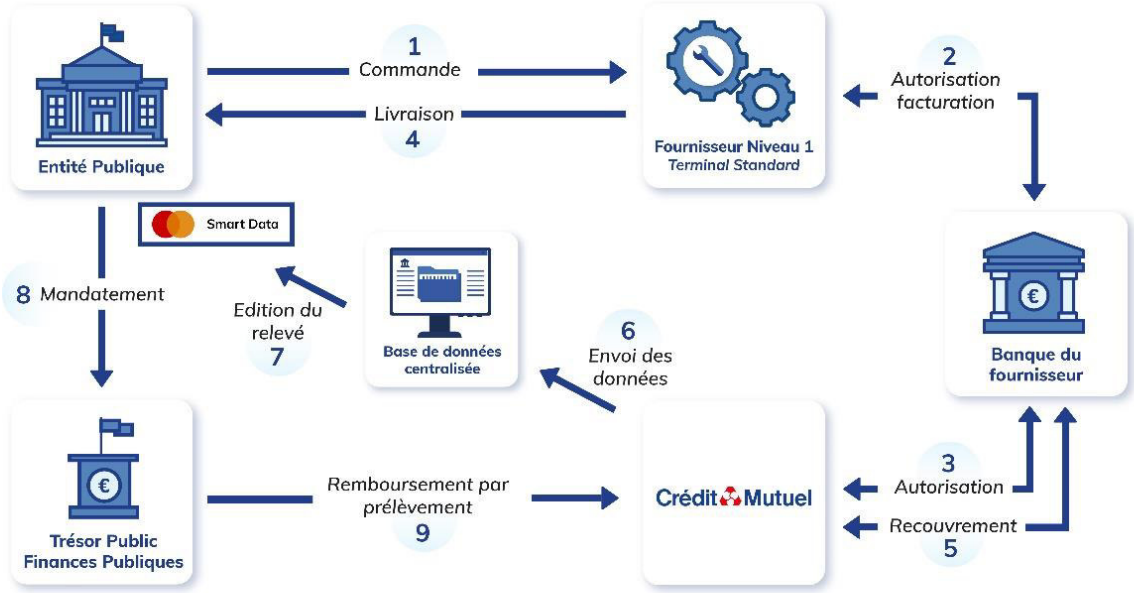
En complément des données de niveau 1, détail de la transaction et de la facture :

- Montant HT de la transaction,
- Montant de la TVA,
- Taux de TVA appliqué (si unique),
- Numéro de facture,
- Numéro de marché
- Désignation article,
- Code article,
- Quantité
- Prix unitaire HT
- Taux de TVA
- Montant HT
- Montant TVA
- Montant TTC
- Références complémentaires

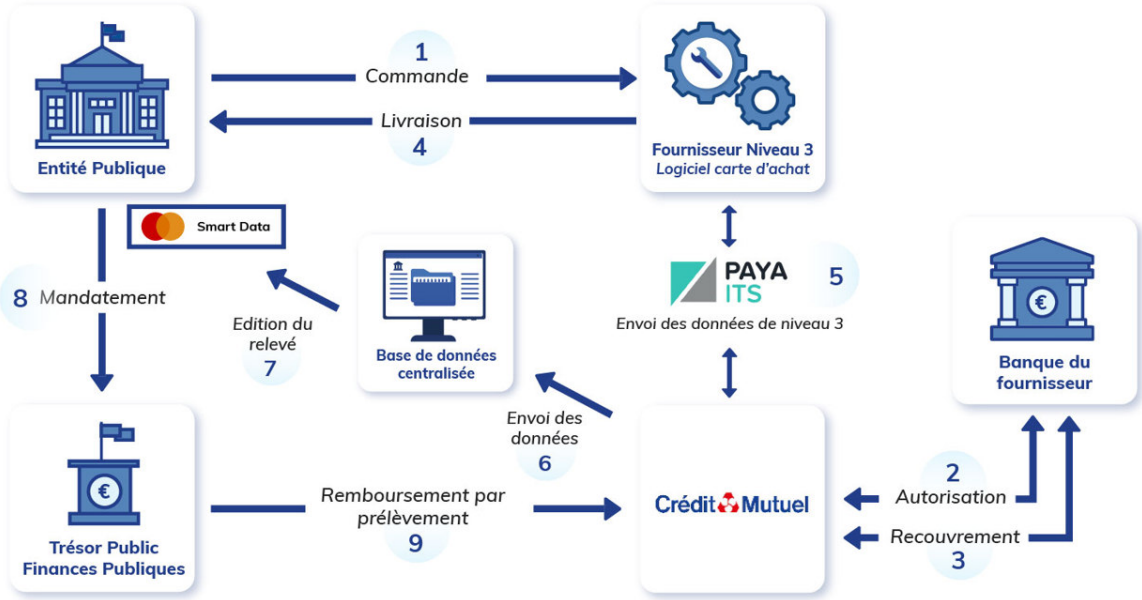
Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

Le processus de paiement par Carte d'Achat est transparent et clairement identifié. La mise en place d'un paramétrage précis en amont de la commande permet de déléguer les achats récurrents et non stratégiques aux utilisateurs finaux, tout en garantissant le respect des règles de la comptabilité publique, à l'aide du relevé d'opérations bancaire.

Processus de paiement/commande par Carte d'Achat en niveau 1



Processus de paiement/commande par Carte d'Achat en niveau 3



Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

II. Notre offre Carte d'Achat

Un moyen de paiement sécurisé

Les opérations de paiement effectuées avec la carte d'achat du Crédit Mutuel font l'objet d'une procédure d'authentification forte. Lorsque les opérations de paiement sont effectuées à distance, la procédure d'authentification repose sur un code de sécurité unique délivré par SMS et renforcé au moyen d'un Code Personnel de Paiements Internet (CPPI). Les titulaires de carte souhaitant procéder à des achats Internet devront personnaliser ce code directement dans leur espace personnel CADROL.

Pour les achats à distance, le service P@yweb Pro, directement accessible depuis l'espace personnel CADROL du titulaire de carte, permet à ce dernier de demander la génération d'un numéro de carte virtuel pour un montant donné permettant le règlement de la transaction. Ainsi, les données de sa carte physique ne sont jamais communiquées.

Interbancarité et interopérabilité

Notre Carte d'achat fonctionne sur les réseaux CB et Mastercard, elle est acceptée chez tout commerçant affichant les marques CB et/ou Mastercard ;
En ce sens, notre carte d'Achat est acceptée quelle que soit l'enseigne de la banque du commerçant en France et dans le Monde, dans la mesure où ce dernier est en mesure d'adresser une demande d'autorisation en temps réel.

Le paiement sans contact (NFC)

Notre Carte d'Achat intègre la fonction "Paiement Sans Contact" NFC.

Cette fonctionnalité offre la possibilité de régler plus simplement et plus rapidement les dépenses ou petits achats quotidiens en toute sécurité. Les paramétrages associés à la carte sont bien évidemment contrôlés avant que l'autorisation soit délivrée.
Votre collaborateur gagne en simplicité et en rapidité !

Aujourd'hui, les commerçants acceptent le paiement « Sans Contact » jusqu'à 50€. Au-delà de 100 € d'achats consécutifs en mode « Sans Contact », le terminal de paiement du commerçant demande d'insérer la carte et de saisir son code confidentiel.

Un paramétrage souple des règles d'utilisation

Le Programme Carte d'Achat du Crédit Mutuel s'appuie sur un serveur de gestion des paramétrages complet développé par sa filiale informatique Euro Information et bénéficie de fait des dernières technologies disponibles et de fonctionnalités avancées.

Les paiements sont limités aux commerçants préalablement autorisés, dans les limites des caractéristiques des accords définis. Les soldes disponibles sont mis à jour en temps réel et prennent en compte les demandes d'autorisations acceptées ainsi que les avoirs et/ou livraisons partielles.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

Paramétrages au niveau d'une carte

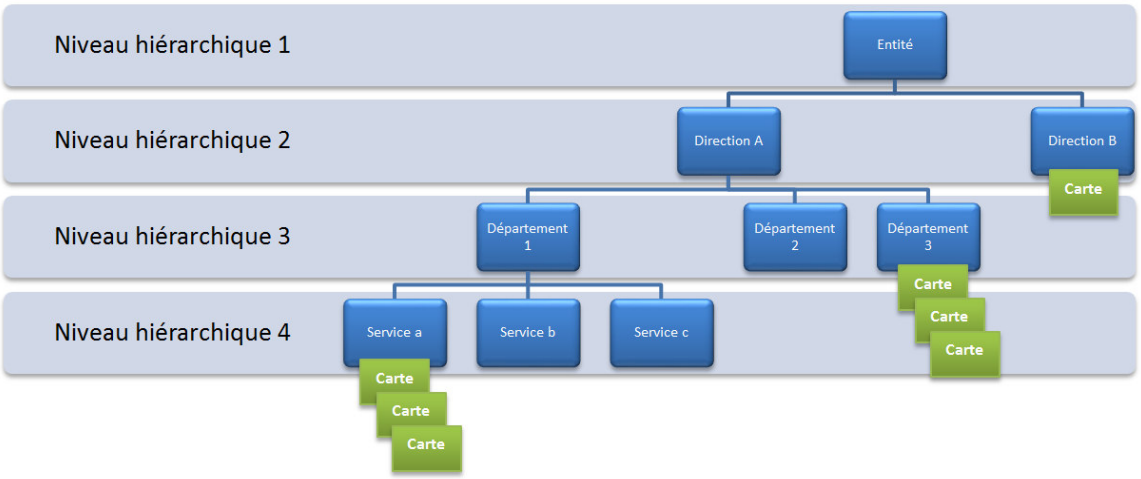
Dans le cadre du respect de votre politique d'achat, différentes restrictions peuvent être mises en place au niveau de la Carte d'Achat :

- Date de déverrouillage d'une carte, date de verrouillage,
- Autorisation de fonctionnement à tous les commerçants CB,
- Montant plafond global de la carte,
- Montant plafond par transaction,
- Jours et horaires d'utilisation,
- Devises et pays autorisés,
- Limitation à une liste de commerçants autorisés :
 - En Niveau 1 par SIRET ou SIREN ou MCC, pour chaque accord « Carte-Commerçant » (budget, nombre maximum d'opérations, montant maximum d'une transaction, période de validité).
 - En Niveau 3, pour chaque accord « Carte-Fournisseur référencé » (avec ou sans numéro de marché, budget, nombre maximum d'opérations, montant maximum d'une transaction, période de validité)
- Blocage d'une liste de commerçants (selon les mêmes principes que ci-dessus).

Paramétrages par niveaux hiérarchiques

Pour s'adapter à l'organisation interne de votre entité publique, il est possible de reproduire votre structure hiérarchique dans votre espace personnel CADROL afin d'attribuer des paramètres communs (plafonds, accords commerçants) aux niveaux hiérarchiques associés :

- Par carte
- Par centre de délégation (Direction, Département, Service)
- Pour toute l'Entité



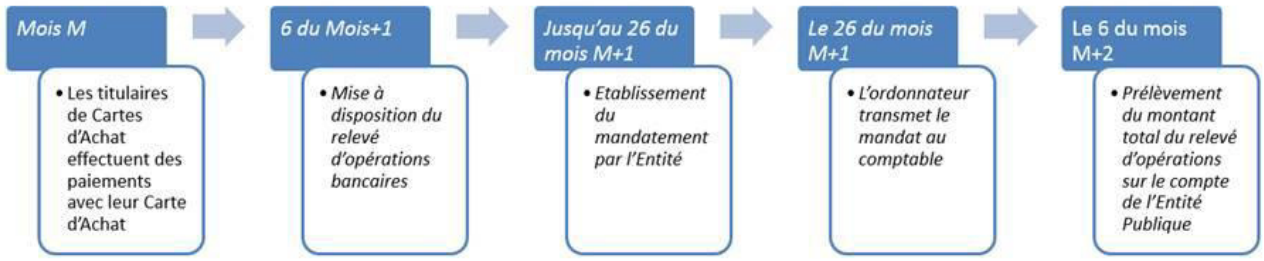
Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

Un mode de remboursement des transactions simplifié

L'instruction de la Direction générale des Finances Publiques NOR : BUDE1320991J du 22 juillet 2013 a introduit le règlement par avis de prélèvement comme mode de remboursement des relevés d'opérations carte d'achats dans le secteur public local.

Aussi, le remboursement des opérations sera impérativement effectué par prélèvement après paiement des fournisseurs, sur la base des relevés d'opérations incluant les transactions recouvrées du 1er au dernier jour du mois.

Schéma descriptif du processus d'achat et de remboursement par Carte d'Achat :



Les modalités de traitement des litiges commerciaux et des contestations

En cas de réclamation concernant le bien ou service réglé par carte ou de litige commercial avec le commerçant ou votre fournisseur (article ne correspondant pas à la commande, article endommagé, article défectueux, quantité insuffisante…), votre banque Crédit Mutuel n'intervient pas. Il convient de vous rapprocher du commerçant ou du fournisseur, afin d'obtenir régularisation par une négociation à l'amiable. Le titulaire de la carte ayant passé la commande est au centre de cette négociation.

La régularisation commerciale est possible soit par la livraison de la marchandise attendue ou l'échange d'articles, soit par la régularisation financière (saisie d'un avoir total ou partiel sur le matériel d'acquisition du fournisseur).

Pour les transactions en vente à distance dans le cadre d'un marché public exécuté avec un fournisseur référencé de niveau 3, le service de remboursement peut être mis en œuvre dans les délais définis par la Direction générale des Finances Publiques :

- 15 jours pour service non fait, absence et / ou non-conformité de la livraison des biens ou services commandés, la prestation attendue n'étant pas remplie en tout ou partie,
- jusqu'à 45 jours pour les erreurs de liquidation :
 - facturation non conforme à une convention préalable de prix,
 - absence ou non-conformité de la facture,
 - absence de commande.

L'offre du Crédit Mutuel permet de gérer un avoir partiel ou total sous la forme d'une transaction qui viendra créditer la carte du montant correspondant à l'avoir. Cette possibilité de saisie d'un avoir partiel ou total permet au fournisseur de pouvoir rembourser tout ou partie de la commande.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

En cas d'opération contestée ou frauduleuse, le titulaire de la carte en informe le Responsable de Programme. Ce dernier transmet les éléments nécessaires à la constitution du dossier de contestation au Centre de Métiers Cartes d'Achat.

La procédure de recrutement d'un fournisseur de niveau 3

Le recrutement de nouveaux fournisseurs est un service permettant à l'entité publique de profiter du mode de paiement niveau 3 (et donc la remontée du détail de la facture sur le relevé d'opérations bancaire) avec son fournisseur habituel qui ne serait pas encore référencé auprès du Crédit Mutuel.

Les principales étapes du recrutement d'un fournisseur sont :

- **Informer le fournisseur sélectionné** en soulignant l'intérêt porté à la carte d'achat par l'entité publique. Cette information, organisée par l'entité publique et le Crédit Mutuel à l'intention du fournisseur, permet de lancer formellement le processus de décision chez les fournisseurs,
- **Lui présenter individuellement son intérêt financier**, les opportunités de nouveaux marchés liés à la carte d'achat, les prestataires techniques et les différentes solutions d'acceptation,
- **Contractualiser** : un contrat entre le fournisseur et la banque est signé,
- **Équiper le fournisseur** : choix de la solution technique la plus appropriée pour chaque fournisseur ciblé par l'entité publique, contractualisation avec le prestataire technique retenu, mise à disposition du système d'acceptation et formation du fournisseur,
- **Former les services opérationnels du fournisseur** et fournir des guides opératoires.

La durée de recrutement d'un nouveau fournisseur varie de, un à trois mois, en fonction de l'organisation interne de ce fournisseur. L'Entité Publique reste à l'initiative de cette démarche.

L'Installation

Dans la plupart des cas, la transaction carte d'achat est une transaction effectuée hors de la présence de l'agent titulaire de la carte d'achat. De ce fait le système est totalement dépendant de la qualité de l'information que le fournisseur saisit dans le système : il est nécessaire qu'il soit sensibilisé au fait que la responsabilité de la qualité de l'information véhiculée dans le système carte d'achat lui incombe.
Le prestataire d'acquisition (ITS) met à disposition du fournisseur l'ensemble des équipements permettant d'accepter les paiements par carte et de traiter les flux de paiement :

- Routage des demandes d'autorisation et réponses entre le fournisseur et la Banque,
- Télécollecte et transmission à la Banque des transactions

Différentes solutions sont proposées par le prestataire d'acquisition selon le niveau d'intégration souhaité :

- Solution de type ASP basée sur Internet
- Solutions intégrées (fichiers batch, Real-Time, e-commerce)

Les équipes d'ITS ont une expérience de plusieurs années dans l'assistance auprès des fournisseurs pour le contrôle et la validation des informations saisies.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

Tous les systèmes mis en place par ITS et l'ensemble des moyens techniques mis en œuvre sont supportés par le fournisseur. C'est pourquoi ITS a mis en place les moyens humains et la structure qui convient pour répondre à toutes questions concernant l'installation et l'exploitation de leurs différents systèmes.

Chaque fournisseur reçoit un guide d'utilisation du matériel d'acquisition dont il est équipé. En complément, un centre d'appel téléphonique permet de dépanner ou d'assister les fournisseurs. De plus, des moyens de diagnostic à distance et de surveillance automatique permettent de vérifier que toutes les solutions logicielles carte d'achat sont à jour, fonctionnent et suivent les règles de sécurité qui ont été définies avec l'entité publique et le Crédit Mutuel.

Pour les petites entreprises : le service Terminal Virtuel développé par ITS, basée sur Internet, permet de saisir les données détaillées de niveau 3 correspondant à l'achat et les références alphanumériques fournies par l'acheteur, puis de les transmettre à la Banque pour traitement.

Les grandes entreprises : une interface informatique pour transmettre automatiquement les données détaillées en provenance de leur système d'information interne (détail de l'achat, références alphanumériques fournies par l'acheteur…). Cette interface doit évidemment être adaptée en fonction des spécificités du système de chaque fournisseur. Pour cela, plusieurs offres sont proposées par ITS afin de s'adapter aux différents cas de figures des grandes entreprises : solution sous forme de fichier batch, solution temps réel via des échanges sécurisés ou encore solution interfacée avec les systèmes d'e-commerce.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

III. Nos outils de gestion et de reporting

La gestion du parc de Cartes d'Achat avec CADROL

Le webgiciel CADROL (Cards Administration & Reporting OnLine), spécifiquement développé par le Centre de Métiers Cartes d'Achat, est accessible par Internet via des accès personnels sécurisés (protocole https) pour les responsables de programme et les titulaires de carte.



Le Responsable de Programme Carte d'Achat accède aux fonctionnalités suivantes :

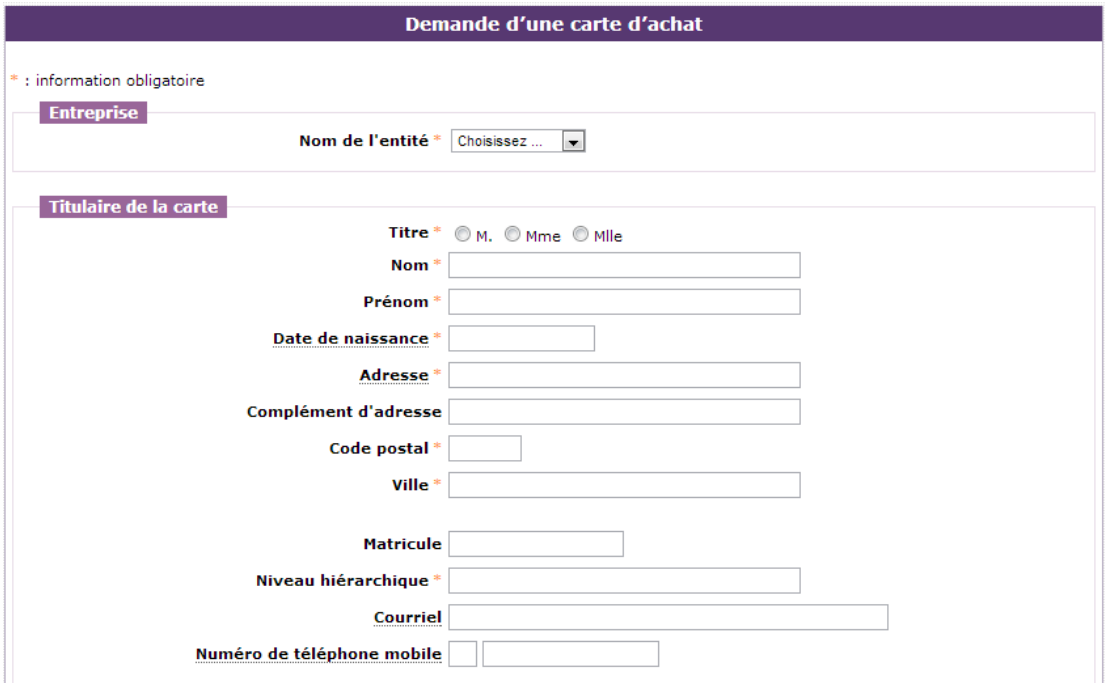
- Commande / Annulation / Mise en opposition des Cartes d'Achat,
- Visualisation du parc de Cartes d'Achat,
- Vérification des paramétrages et règles d'utilisation d'une carte / d'un service,
- Consultation / exportation en temps réel l'état des soldes disponibles,
- Consultation des demandes d'autorisation passées auprès des commerçants (niveau 1) / fournisseurs (niveau 3),
- Consultation / exportation de la liste des autorisations avec leur éventuel motif de refus,
- Consultation de la liste des fournisseurs référencés (niveau 3), ainsi que la liste des accords carte-fournisseur en place,
- Consultation / exportation de tableaux d'analyse du programme et des dépenses.

Des accès CADROL sont également communiqués aux titulaires de Carte d'Achat, leur permettant notamment de consulter en temps réel le paramétrage de leur carte (plafond, solde disponible, restrictions éventuelles) et d'accéder à différents services (mise en opposition de leur carte en ligne, personnalisation du Code Personnel de Paiements Internet (CPPI)…).

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

Commande de carte en ligne

CADROL permet au Responsable de Programme de demander la création d'une Carte d'Achat, via un formulaire de saisie en ligne.



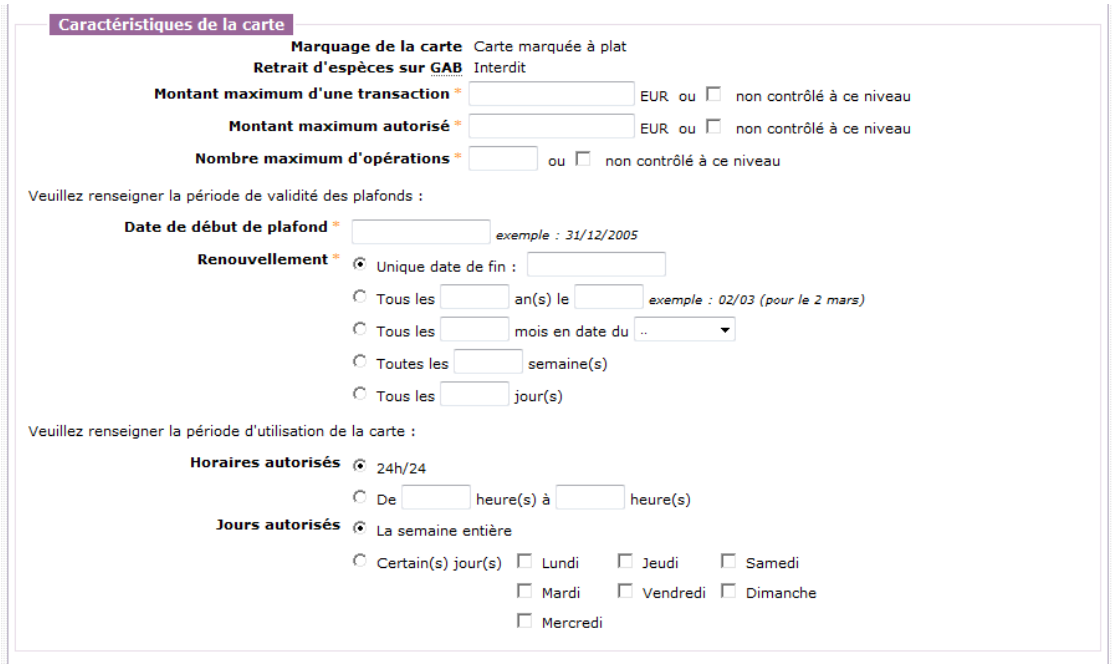
Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies ci-dessus peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé aux fins de gestion de la relation, études statistiques, du respect d'obligations réglementaires notamment en matière d'évaluation du risque, de sécurité et de prévention des impayés et de la fraude, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces traitements sont principalement fondés sur l'intérêt légitime, l'exécution du contrat et le respect d'obligations réglementaires.
Ces données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées.
Elles peuvent être communiquées en vue des mêmes finalités que celles précédemment indiquées, au profit des établissements et sociétés membres du groupe auquel appartient la Banque, de ses partenaires contractuels, prestataires de services et sous-traitants et des autorités administratives et judiciaires légalement habilitées.
Elles peuvent donner lieu notamment à l'exercice d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement sur les données personnelles qui vous concernent et d'opposition (en fonction du fondement juridique du traitement).
Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour la Banque l'impossibilité de fournir la prestation.
Pour exercer l'un de ces droits, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : MONSIEUR LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES, 63 chemin Antoine Pardon, 69814 TASSIN CEDEX.
Vous pouvez aussi :

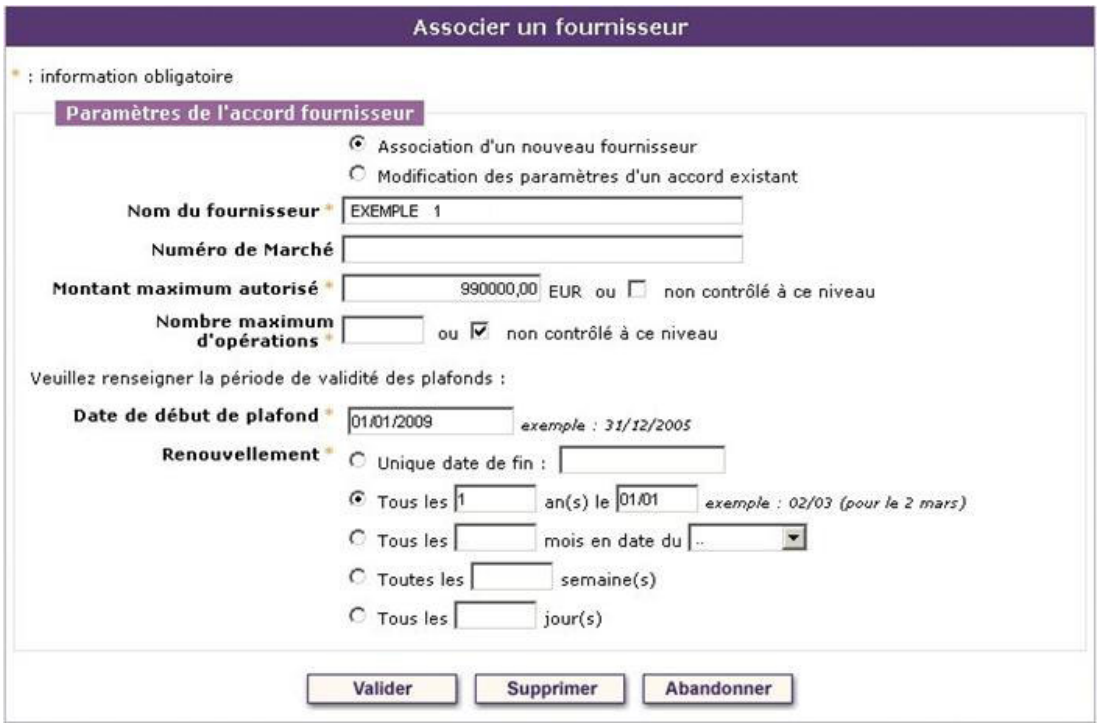
- donner des instructions spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication, après votre décès, des données vous concernant.
- introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

Après avoir renseigné les informations relatives au futur titulaire de la carte, le Responsable de Programme définit les paramétrages et les plafonds :



Lors de la saisie d'une demande de carte, le Responsable de Programme a la possibilité de renseigner les règles d'autorisation, les fournisseurs autorisés ou encore les plafonds d'autorisation :



L'envoi de la carte au Responsable de Programme s'effectue dans un délai standard de 72 heures ouvrées par courrier recommandé (hors délais postaux) après réception du formulaire de demande de carte orignal revêtu des signatures manuscrites avec le cachet de la Collectivité et accompagné d'une copie de la pièce d'identité valide du porteur.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

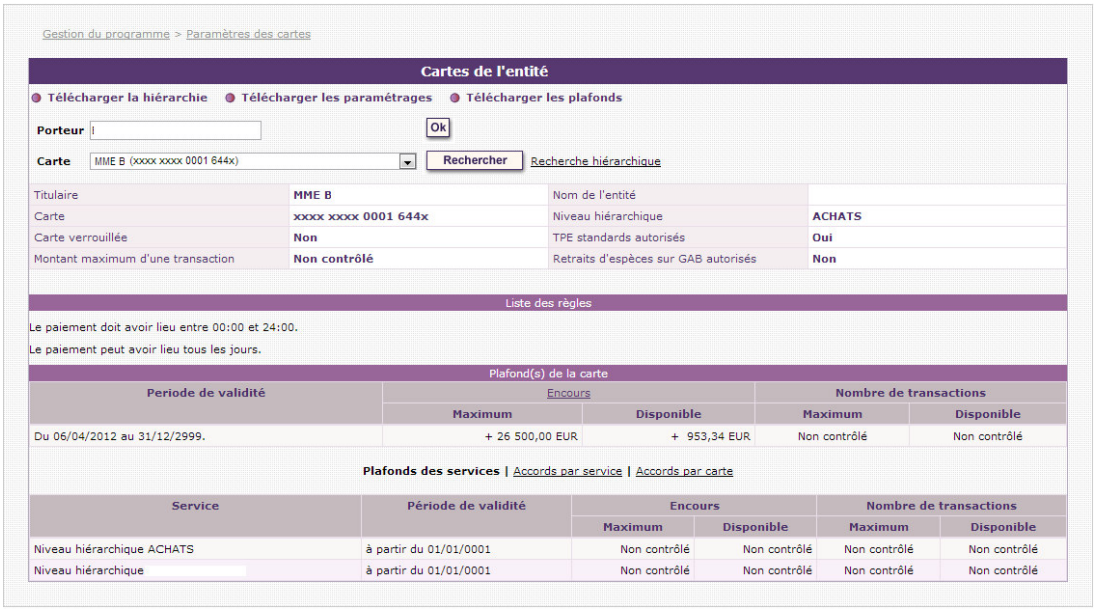
Les cartes sont envoyées à l'état « bloqué » au responsable de programme accompagnées d'un document intitulé « Accusé de réception global ». Ce dernier est à renvoyer par courriel au Centre de Métiers Cartes d'Achat dès réception des cartes pour accuser réception du lot de cartes en précisant leur date d'activation par le Centre de Métiers Cartes d'Achat.

Les courriers contenant le code confidentiel et l'accès CADROL des titulaires de carte sont envoyés à l'adresse personnelle du porteur.

Consultation / modification / téléchargement paramétrages carte

Le Responsable de Programme peut à tout moment demander la mise en place de paramétrages, les consulter ou en demander leur modification.

Le délai de modification des paramètres est de 24 heures ouvrées maximum à compter de la réception de la demande écrite de modification.



Gestion du programme > Paramètres des cartes

Cartes de l'entité

Télécharger la hiérarchie | Télécharger les paramétrages | Télécharger les plafonds

Porteur | Ok

Carte MME B (xxxx xxxx 0001 644x) | Rechercher | Recherche hiérarchique

Titulaire	MME B	Nom de l'entité	
Carte	xxxx xxxx 0001 644x	Niveau hiérarchique	ACHATS
Carte verrouillée	Non	TPE standards autorisés	Oui
Montant maximum d'une transaction	Non contrôlé	Retraits d'espèces sur GAB autorisés	Non

Liste des règles

Le paiement doit avoir lieu entre 00:00 et 24:00.
Le paiement peut avoir lieu tous les jours.

Plafond(s) de la carte

Période de validité	Encours		Nombre de transactions	
	Maximum	Disponible	Maximum	Disponible
Du 06/04/2012 au 31/12/2999.	+ 26 500,00 EUR	+ 953,34 EUR	Non contrôlé	Non contrôlé

Plafonds des services | Accords par service | Accords par carte

Service	Période de validité	Encours		Nombre de transactions	
		Maximum	Disponible	Maximum	Disponible
Niveau hiérarchique ACHATS	à partir du 01/01/0001	Non contrôlé	Non contrôlé	Non contrôlé	Non contrôlé
Niveau hiérarchique	à partir du 01/01/0001	Non contrôlé	Non contrôlé	Non contrôlé	Non contrôlé

Exemples de paramétrages et lecture :

- Au niveau d'une carte : Blocage sur MCC (4041) avec plafond mensuel de 1 000 € renouvelé tous les 1er du mois.
 Dans ce cas de figure, la carte n'est donc utilisable que sur le MCC défini, le 4041, dans la limite de 1 000 € de dépenses mensuelles. Le 1er du mois suivant, le plafond de la carte est réinitialisé à hauteur de 1 000 €, que l'ancien plafond ait été consommé dans sa globalité ou non.

- Au niveau d'un service : Blocage sur SIREN (123456789) avec plafond annuel de 50 000 € renouvelé tous les 1er janvier. Trois cartes d'achat sont rattachées à ce service.
 Dans ce cas de figure, les cartes sont régies par les règles mises en place au niveau du service et le parc de carte ne peut être utilisé que pour des achats chez le fournisseur ayant le SIREN 123456789, dans la limite de 50 000 € de dépenses annuelles pour le service.
 Les cartes peuvent donc effectuer des dépenses dans la limite de ce budget de 50 000 €.
 Le 1er janvier, le plafond du service est réinitialisé à hauteur de 50 000 €, que l'ancien plafond ait été consommé dans sa globalité ou non.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

Les paramétrages et les plafonds paramétrés, ainsi que la structure hiérarchique sont téléchargeables en format Excel.

Consultation / téléchargement des demandes d'autorisation

CADROL permet au Responsable de Programme de consulter en temps réel les demandes d'autorisation (et les refus et avoirs éventuels) pour chaque niveau hiérarchique et chaque carte.

Suivi des autorisations - Entité France

Carte : M DUPONT MARC (xxxx xxxx 0000 415x) — Transactions du ____ au ____ — Rechercher

Recherche hiérarchique

exemple : du 31/12/2005 au 28/02/2006

Titulaire	M DUPONT MARC	Nom de l'entité	France
Carte	xxxx xxxx 0000 415x	Niveau hiérarchique	

Autorisations : Toutes | Avoirs | Recouvrements

Total des 38 autorisations délivrées	9 873,31 EUR
Total des 6 autorisations refusées	1 180,57 EUR

Date	Fournisseur	MCC	N° de marché	CP	Pays	N° d'autorisation	Cause du rejet	Montant
22/07/2008 07:35	EXEMPLE 1	5943		42353	FRANCE	Refusé	Les plafonds de la carte doivent être respectés	369,20 EUR
22/07/2008 07:32	EXEMPLE 1	5943		42353	FRANCE	047800		55,01 EUR
22/07/2008 07:27	EXEMPLE 2	5943		42353	FRANCE	044629		76,03 EUR
22/07/2008 07:26	EXEMPLE 1	5943		42353	FRANCE	043680		164,89 EUR
22/07/2008 07:23	EXEMPLE 2	5943		42353	FRANCE	041864		483,78 EUR

Exemple de visualisation des autorisations / refus

Dans cet exemple, le Responsable de Programme peut suivre et constater que la dernière demande d'autorisation en date a été refusée pour cause de dépassement du montant maximum autorisé pour le fournisseur correspondant.

CADROL propose ainsi à tout moment une vue globale et complète de l'activité du parc de Cartes d'Achat et permet au Responsable de programme d'intervenir rapidement en cas de problème : refus d'autorisation, paramétrage erroné d'une carte, commande d'une nouvelle carte, etc.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

Le reporting des transactions avec Smart Data

Smart Data, est un outil de reporting et de statistiques accessible par Internet via des accès personnels sécurisés (protocole https) à l'aide d'identifiant et mot de passe pour les :

- Administrateurs d'entreprise (responsables de programme)
- Managers / Chefs de service / Superviseurs
- Titulaires de carte

Smart Data permet à l'entité de contrôler facilement les dépenses réalisées par carte achat à tous les niveaux hiérarchiques, puisqu'il intègre la structure de gestion de l'entité.

Principales caractéristiques :

- Site web sécurisé (HTTPS) en plusieurs langues,
- Mise à disposition des opérations 1 à 2 jours après recouvrement,
- Visualisation des opérations Cartes d'Achat,
- Plus de 50 relevés et rapports statistiques,
- Exportation des données dans divers formats (Excel, fichiers à séparateurs…),
- Mise en place d'outils de suivi et de contrôle des dépenses,
- Informations complémentaires pour les opérations de niveau 3 (données TVA, détail des articles…),
- Enrichissement manuel et semi-automatique des transactions (description de la dépense, codes comptables…),
- Recherche d'opérations par date,
- Filtres de recherche (montant, code MCC, commerçants…).

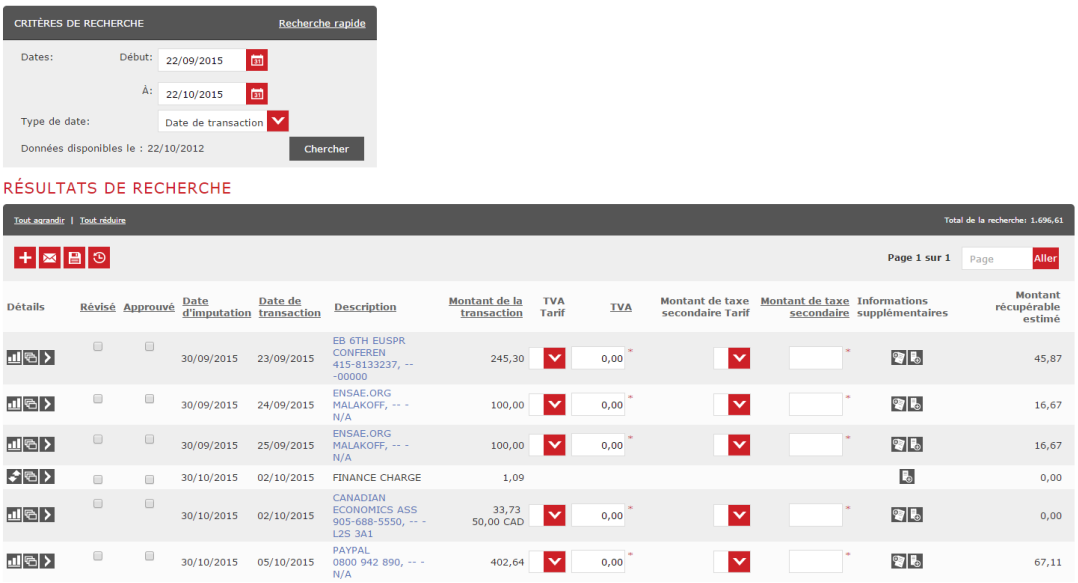
Dans la limite du périmètre qui lui a été affecté, chaque utilisateur a la possibilité d'accéder aux fonctionnalités suivantes :

- Consultation et enrichissement des transactions
- Validation du service fait
- Edition de relevé d'opérations

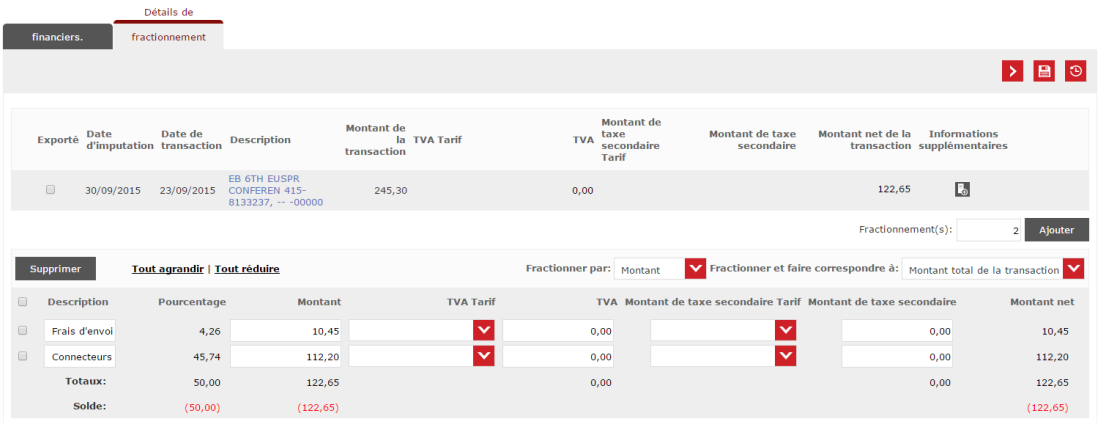
Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

Synthèse / fractionnement / enrichissement des opérations

Lorsque les Cartes d'Achat sont utilisées en niveau 1, les transactions peuvent être fractionnées et enrichies afin par exemple de pouvoir y associer le détail d'une facture.



Synthèse des transactions



Ventilation d'une transaction de niveau 1

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

En niveau 3, le détail de la facture, transmis par le fournisseur référencé via la solution d'acquisition d'ITS, est remonté directement par le Crédit Mutuel sur l'outil Smart Data. Les données sont ainsi enrichies de manière automatique.



Tout agrandir | Tout réduire

Informations sur l'élément de ligne (3)

Description	Quantité	Code produit	Unité de mesure	Montant unitaire	TVA	Montant d'élément détaillé
CALEND SEMEST 7M 38X	2	169947	UNT	1,04	0,42	2,08
BLOC 372F DATE A GAU	1	270905	UNT	1,33	0,27	1,33
AGEND AOU/JUI SEMAIN	1	450409	UNT	3,10	0,62	3,10

Transactions personnalisées (8)

Étiquette	Texte générique
SIRET	65950183700044
Champ additionnel 2	350.350,00
Champ additionnel 3	350350
Champ additionnel 4	350.350,00
Champ additionnel 5	
Champ additionnel 6	
Numero autorisation	435.106,00
Date autorisation	20151005

Informations sur la facture globale (1)

Numéro de facture unique	Date de la facture	État de la facture	Type de facture	Date d'échéance de paiement	Modalités de paiement	Montant brut
1375171	05/10/2015	9	380			7,81

Exemple de détails d'une commande en niveau 3

Rapports d'analyses Smart Data

Après télécollecte, les données de la transaction autorisée sont stockées dans la base de données Smart Data qui permet la production de relevés d'opérations servant au mandatement.

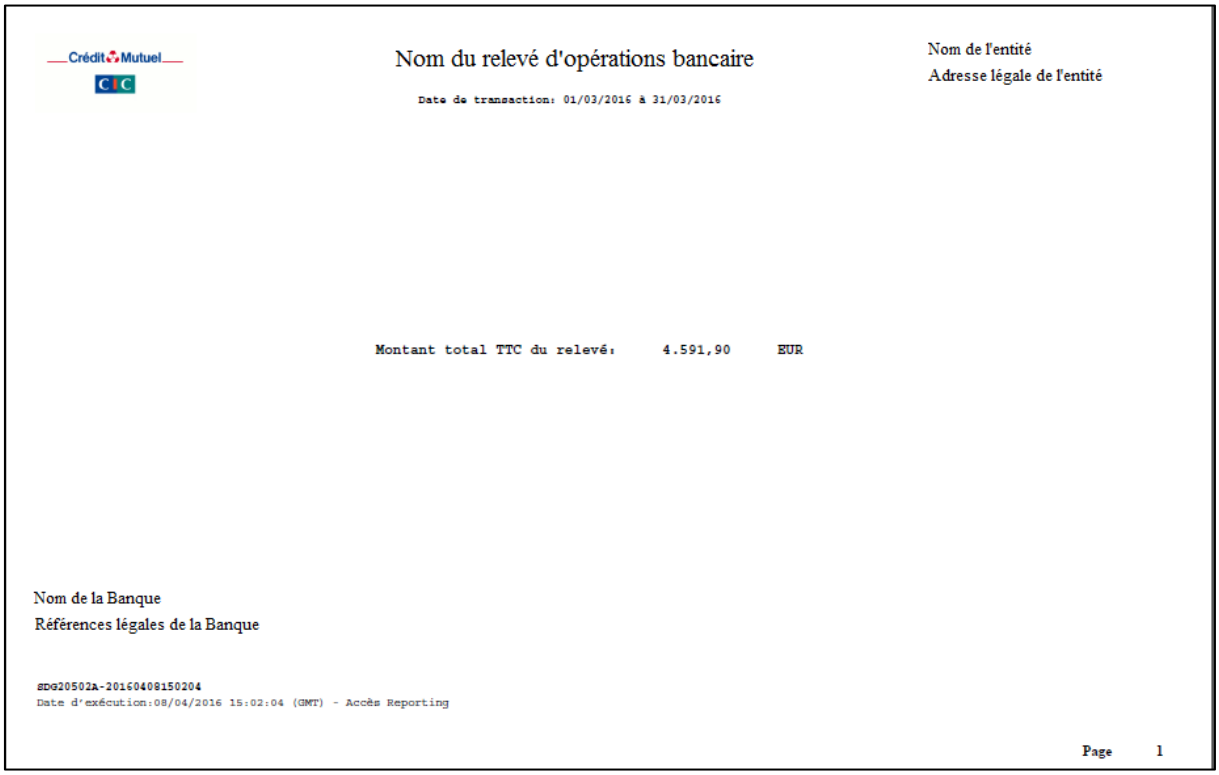
Le Crédit Mutuel a développé des rapports spécifiques pour la Carte d'Achat permettant la restitution des informations détaillées.

Chaque rapport comprend une page de garde, sur laquelle se retrouve notamment le montant total TTC du relevé ainsi que toutes les références nécessaires à la conformité du relevé :

- identification de l'accepteur,
- identification de la carte utilisée,
- date d'utilisation de la carte ou date de transaction,
- montant TTC,

De plus, si la carte d'achat est utilisée dans une solution d'acceptation de niveau 3, des données additionnelles sont présentes sur le relevé d'opérations :

- la référence du marché,
- le montant hors taxe,
- le montant de la TVA,
- le numéro de facture,
- une référence communiquée par l'acheteur
- numéro de TVA de l'accepteur,
- des références complémentaires,
- pour chaque ligne de la facture :
- prestations faisant l'objet du relevé (désignation, code article, quantité),
- prix unitaire hors TVA,
- montant de remise par ligne article commandée,
- montant net hors taxe,
- taux de la TVA.



Crédit Mutuel CIC

Nom du relevé d'opérations bancaire

Date de transaction: 01/03/2016 à 31/03/2016

Nom de l'entité
Adresse légale de l'entité

Montant total TTC du relevé: 4.591,90 EUR

Nom de la Banque
Références légales de la Banque

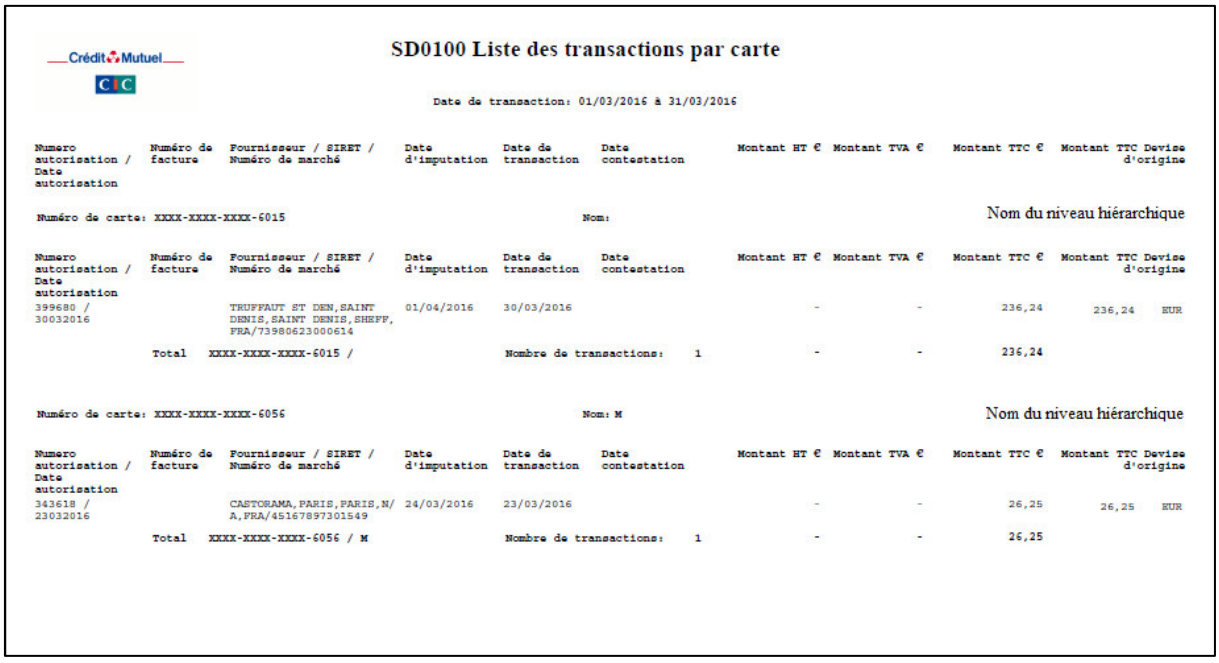
SDG20502A-20160408150204
Date d'exécution:08/04/2016 15:02:04 (GMT) - Accès Reporting

Page 1

Exemple de page de garde d'un rapport spécifique Carte d'Achat

Parmi les sept rapports spécifiques Carte d'Achat dédiés au Secteur Public, les plus utilisés sont : les rapports SD0100, SD0502 et SD1602 :

- le Rapport SD0100 présentant les transactions par cartes.



Crédit Mutuel CIC

SD0100 Liste des transactions par carte

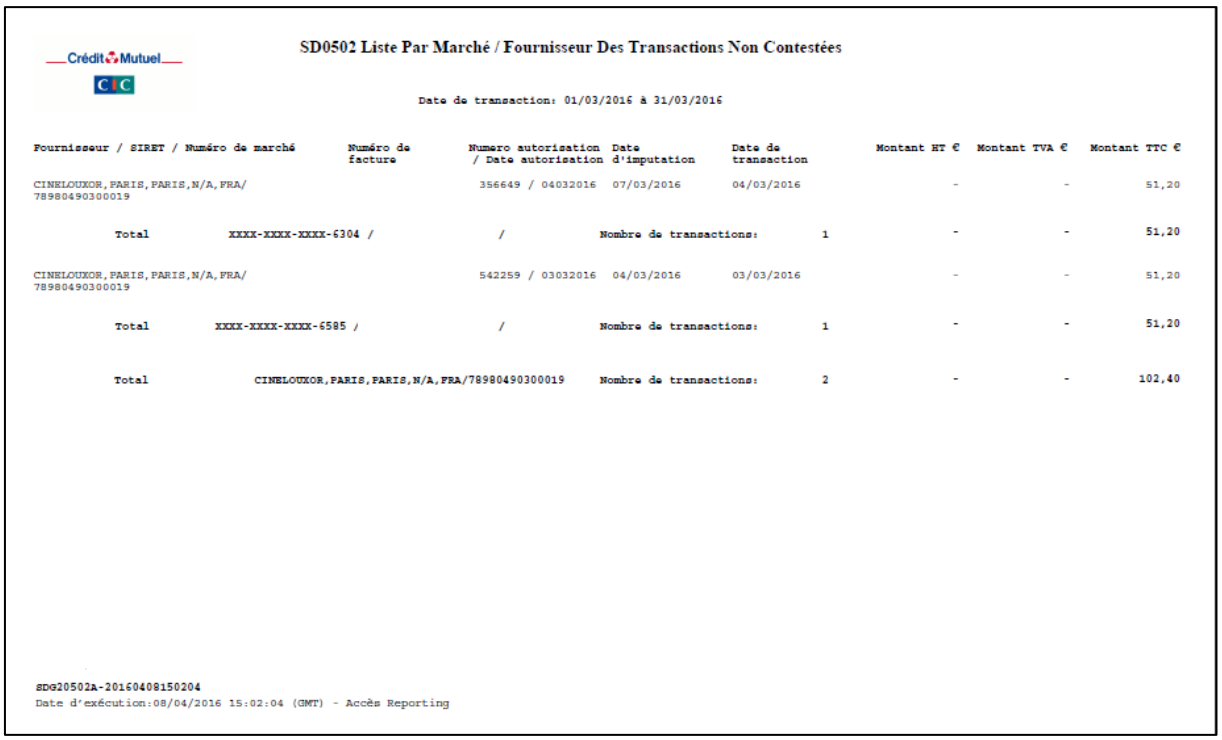
Date de transaction: 01/03/2016 à 31/03/2016

Numero autorisation / Date autorisation	Numéro de facture	Fournisseur / SIRET / Numéro de marché	Date d'imputation	Date de transaction	Date contestation	Montant HT €	Montant TVA €	Montant TTC €	Montant TTC Devise d'origine	
Numéro de carte: XXXX-XXXX-XXXX-6015					Nom:				Nom du niveau hiérarchique	
399680 / 30032016		TRUFFAUT ST DEN,SAINT DENIS,SAINT DENIS,SHEFF, FRA/73980623000614	01/04/2016	30/03/2016		-	-	236,24	236,24	EUR
	Total	XXXX-XXXX-XXXX-6015 /		Nombre de transactions:	1	-	-	236,24		
Numéro de carte: XXXX-XXXX-XXXX-6056					Nom: M				Nom du niveau hiérarchique	
343618 / 23032016		CASTORAMA,PARIS,PARIS,N/A,FRA/45167897301549	24/03/2016	23/03/2016		-	-	26,25	26,25	EUR
	Total	XXXX-XXXX-XXXX-6056 / M		Nombre de transactions:	1	-	-	26,25		

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

Suivant le niveau hiérarchique d'exécution, l'entité peut ainsi éditer ce rapport suivant une direction ou service pour obtenir une totalisation des commandes passées par carte et pour l'ensemble des cartes qui y sont rattachées.

- le Rapport SD0502 présentant les transactions des titulaires de cartes triées par marché / fournisseur.



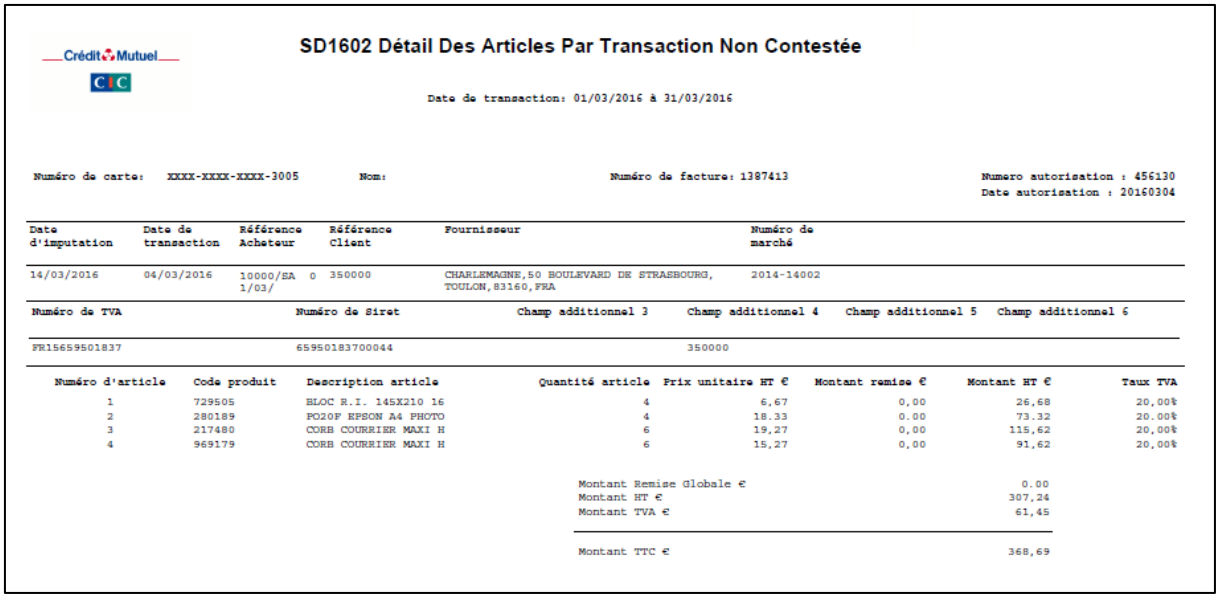
SD0502 Liste Par Marché / Fournisseur Des Transactions Non Contestées

Date de transaction: 01/03/2016 à 31/03/2016

Fournisseur / SIRET / Numéro de marché	Numéro de facture	Numero autorisation / Date autorisation	Date d'imputation	Date de transaction		Montant HT €	Montant TVA €	Montant TTC €
CINELOUXOR,PARIS,PARIS,N/A,FRA/ 78980490300019		356649 / 04032016	07/03/2016	04/03/2016		-	-	51,20
Total XXXX-XXXX-XXXX-6304 /		/	Nombre de transactions:		1	-	-	51,20
CINELOUXOR,PARIS,PARIS,N/A,FRA/ 78980490300019		542259 / 03032016	04/03/2016	03/03/2016		-	-	51,20
Total XXXX-XXXX-XXXX-6585 /		/	Nombre de transactions:		1	-	-	51,20
Total CINELOUXOR,PARIS,PARIS,N/A,FRA/78980490300019			Nombre de transactions:		2	-	-	102,40

SDG20502A-20160408150204
Date d'exécution:08/04/2016 15:02:04 (GMT) - Accès Reporting

- le Rapport SD1602 restituant le détail de la facture des commandes passées.



SD1602 Détail Des Articles Par Transaction Non Contestée

Date de transaction: 01/03/2016 à 31/03/2016

Numéro de carte: XXXX-XXXX-XXXX-3005 Nom: Numéro de facture: 1387413 Numero autorisation : 456130
Date autorisation : 20160304

Date d'imputation	Date de transaction	Référence Acheteur	Référence Client	Fournisseur	Numéro de marché
14/03/2016	04/03/2016	10000/SA 0 1/03/	350000	CHARLEMAGNE,50 BOULEVARD DE STRASBOURG, TOULON,83160,FRA	2014-14002

Numéro de TVA	Numéro de Siret	Champ additionnel 3	Champ additionnel 4	Champ additionnel 5	Champ additionnel 6
FR15659501837	65950183700044		350000		

Numéro d'article	Code produit	Description article	Quantité article	Prix unitaire HT €	Montant remise €	Montant HT €	Taux TVA
1	729505	BLOC R.I. 145X210 16	4	6,67	0,00	26,68	20,00%
2	280189	PO20F EPSON A4 PHOTO	4	18.33	0.00	73.32	20.00%
3	217480	CORB COURRIER MAXI H	6	19,27	0,00	115,62	20,00%
4	969179	CORB COURRIER MAXI H	6	15,27	0,00	91,62	20,00%

Montant Remise Globale €	0.00
Montant HT €	307,24
Montant TVA €	61,45
Montant TTC €	368,69

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

Un interfaçage compatible avec votre Système d'Information

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose des infrastructures et compétences techniques nécessaires à l'établissement de transmissions télématiques de fichiers et utilise les différentes normes et protocoles en vigueur.

Ainsi, si les données des Cartes d'Achat doivent être interfacées dans votre système d'information, nous vous proposons les solutions suivantes :

- Fichier propriétaire « à plat » CBACHAT (.csv) d'une longueur de 350 caractères qui est généré mensuellement après chaque date d'arrêté et mis à disposition via notre webgiciel CADROL.

- Fichier XML dans le cadre de la dématérialisation du relevé d'opération de "Carte Achat" pour intégration comptable (Xémélios) au niveau des paieries publiques.

- Fichier depuis Smart Data ou depuis les bases de données de Mastercard .
 Smart Data permet l'export de fichiers prédéfinis (Ariba, Concur, SAP OnDemand, PeopleSoft…) ou personnalisés, incluant les données enrichies manuellement dans l'interface (détail des articles, codes comptables affectés…). Ces fichiers sont disponibles de manière quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle.

IV. Notre accompagnement au quotidien

L'assistance experte du Centre de Métiers

Le Centre de Métiers Cartes d'Achat accompagne le responsable de Programme lors de la préparation, du déploiement et de la gestion quotidienne du programme : formation, fourniture de support de communication et guides utilisateurs, choix des paramétrages, mise en œuvre des aspects techniques, contractuels et financiers.

Le Centre de Métiers Cartes d'Achat centralise l'ensemble des compétences nécessaires au sein d'un unique pôle d'expertise : au cœur de la relation client, il est composé d'une équipe pluridisciplinaire chargée de gérer les différents programmes au quotidien, de l'amélioration continue de ses prestations et produits ainsi que de la conduite des projets de développement de l'offre Carte d'Achat du Crédit Mutuel.

Outre l'expérience acquise depuis 2002 dans la gestion des Programmes Cartes d'Achat dans les sphères publiques et privées en France, cette équipe bénéficie directement des compétences du Centre de Métiers Cartes Corporate qui gère des programmes de cartes professionnelles (Cartes Corporate & Affaires).

L'attention quotidienne déployée par le Centre de Métiers pour accompagner nos clients est matérialisée par l'obtention et la reconduction depuis 2002 de la certification ISO 9001, ainsi que l'obtention du meilleur niveau (Gold) attribuée par Mastercard International pour la gestion des données.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

L'équipe du Centre de Métiers Cartes Corporate est accessible les jours ouvrés de 8h à 18h.

- Par téléphone au 0 820 314 318 Service 0,12 € / min + prix appel
- Par mail carteachat@creditmutuel.fr

V. Responsabilité Sociale et Mutualiste

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage dans une démarche de Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM)

De façon générale, la démarche RSM du Crédit Mutuel a pour objectif de mettre en valeur notre capacité à innover par la création de produits, et services durables, par l'amélioration de nos environnements digitaux, par la sécurité de la protection des données.

Cette RSM se décline bien évidemment à tous nos supports de cartes.

En 2022, dans un contexte de pénurie de composants cartes qui a restreint nos choix de commandes de supports, nous sommes parvenus à produire :

- 48% des cartes du Crédit Mutuel sur des supports PVC recyclé
- 37% des cartes du CIC

Soit 44% des cartes produites pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Cette tendance s'affirme puisque la production du mois de décembre 2022 se répartissait ainsi :

- 75,9% de cartes sur supports PVC recyclé au CM
- 59,2% au CIC

A ce jour, 100% de de nos supports de cartes sont en PVC recyclé.

Démarche éco-citoyenne : la Banque s'implique



Pour des déplacements raisonnés

- Une charte de politique voyage incite les voyageurs à réduire l'impact sur l'environnement et recense les moyens pour y arriver (visioconférence, covoiturage, préférence transports en commun…).

Pour optimiser la consommation de papier

- Remplacement des photocopies de documents par la numérisation dématérialisée.
- Déploiement progressif de la signature électronique des contrats pour nos clients et fournisseurs.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 081-288100019-20261006-2026_065_BUR-DE

- Obtention des labels Ecofolio et Ecolabel Européen pour nos enveloppes, qui distinguent des produits ou services plus respectueux de l'environnement.

Pour développer le recyclage des déchets

- Recyclage des déchets via le tri sélectif.
- Recyclage du matériel informatique.

Pour limiter la consommation d'énergies

- Suivi des consommations énergétiques des bâtiments.
- Extinction des postes informatiques la nuit.